

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

26 juillet 2010

Suite à son comportement à l'occasion d'une régates de funboard organisée par l'Association Néo-calédonienne de Glisse les 30 et 31 janvier 2010, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Stéphane VUDUC.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 26 juillet 2010 a décidé :

1° de surseoir à statuer en attente de la décision prochaine de la juridiction judiciaire devant examiner le litige entre Messieurs Stéphane VUDUC et Laurent SAINSON ;

2° de demander aux services de l'instruction de la FFVoile de lui transmettre la décision judiciaire réglant le litige entre Messieurs Stéphane VUDUC et Laurent SAINSON.